

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 18 FEVRIER 2026
COMPTE-RENDU

Membres présents :

Mme Anne Bourbigot, Mme Hélène Le Quinquis, Mme Annie Rannou, Mme Liesbeth Van Horne, M. Christophe Labory, Mme Suzanne Bourbigot, Mme Solange Donnard, M. Patrice Guillou, M. Frédéric Nioré, Mme Anne Tête, Mme Françoise Reed.

Membres absents :

M. Christian Pennanech, Mme Agnès Garel, M. Alain Folgoas, Mme Véronique Iris, Mme Pierrette Couvreur, Mme Anne-Marie Primatesta.

Procuration donnée :

Madame Françoise REED a été nommée secrétaire de séance.

11 présents, 11 votants

Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2025, à l'unanimité.

1 - FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, prévoit l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire.

Il vous est présenté un rapport d'orientation budgétaire.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026 pour le budget primitif du CCAS, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Décision du C.C.A.S. : Les membres présents prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

2 - FINANCES

PARTICIPATION CONTRACTUELLE DE SOLIDARITE 2026 – BANQUE ALIMENTAIRE

Madame Anne BOURBIGOT informe que la banque alimentaire du Finistère sollicite une contribution du C.C.A.S au titre de la participation contractuelle de solidarité. Celle-ci est calculée en fonction du nombre de bénéficiaires de la commune à la banque alimentaire.

Pour l'année 2025, 21 personnes ont pu bénéficier de la banque alimentaire. Le montant demandé est donc calculé ainsi : $(28 \times 21) + 24 \text{ €} = 612 \text{ €}$.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir en délibérer.

Décision du C.C.A.S. : Avis favorable à l'unanimité

3 - FINANCES

DEMANDE DE SECOURS – MME DEGARDIN

Madame Anne BOURBIGOT informe que ~~Mme DEGARDIN~~, domiciliée à Bénodet, connaît des difficultés financières importantes et sollicite une aide financière de la part du CCAS pour aider ~~Mme DEGARDIN~~ à payer ses frais d'ordures ménagères et d'électricité, s'élevant dans leur totalité à 412.09 €.

Il est demandé aux membres du CCAS de bien vouloir en délibérer.

Décision du C.C.A.S. : Avis favorable à l'unanimité pour une aide à hauteur de 412.09€

4 - QUESTIONS DIVERSES :

-Logis breton : 3 logements neufs à pourvoir : 1 T3 et 2 T4 – Hameau du Letty. Les trois logements ont été attribués :

- 1)une jeune femme seule avec un enfant. Il s'agit du T3
- 2)Un couple avec deux enfants. Il s'agit du T4. Madame travaille et monsieur à la recherche d'un emploi.
- 3)Dans le cadre d'action logement : une famille avec enfants

-Etat des lieux sur la liste d'attente pour un logement social à Bénodet. Les personnes du territoire du pays fouesnantais sont reçues en priorité. Environ 10 demandes de Bénodetois en attente à ce jour.

-Point sur une situation compliquée d'une famille de Bénodet : séparation et relogement de la maman avec les enfants dans un logement d'urgence à Quimper. Scolarisation des enfants sur Quimper après les vacances de février. Monsieur toujours dans le logement mais démarche d'expulsion du propriétaire qui va être engagé.

La séance est levée à 18 H 40.

Fait à Bénodet, le 19 février 2026.

